

politique du cabinet dans la question des...
Turin, 29 mars.

Le sénat a adopté par 70 voix sur 104...
Rome, 29 mars.

Le Journal de Rome publie l'allocution...
Après avoir mentionné la mort du roi de Bavière...

L'allocution remarquée, enfin les évêques...
Southampton, 30 mars.

Les avis de San-Domingo disent que les...
L'agitation avait cessé au Pérou.

Madrid, 29 mars.

La Epoca annonce que le ministre de la...
Londres, 30 mars.

Le bilan hebdomadaire de la banque...
Berlin, 30 mars.

Le nouveau projet de réforme militaire...
Vienne, 30 mars.

La Chambre des Députés a terminé...
L'Autriche a besoin de la paix, et le cabinet a réussi à la maintenir...

Lisbonne, 30 mars.

Les commandants du Niagara et du Sacramento...
Madrid, 30 mars.

Le général Rivero est nommé ministre...
Madrid, 31 mars.

Aujourd'hui a eu lieu l'adjudication...
NOTE

NOTE SUR LA POSSIBILITÉ DE DISTRIBUER les EAUX DE LA LYS dans les villes de LILLE, ARMENTIÈRES, ROUBAIX, TOURCOING ET LE CANAL DE ROUBAIX

(SUITE ET FIN). Voir notre dernier numéro.

Description des travaux.

La présente note étant plutôt l'indication...
Nous suivrons les travaux à partir d'Armentières vers Bousbecque :

- 1° Usine de prise d'eau d'Armentières, en amont de la ville : 800 chevaux-vapeur, force nominale ; soit 400 chevaux en travail utile.
- 2° Conduite de 0.80 d'Armentières à Lomme, 10 kilomètres de longueur, par la route départementale.
- 3° Sur le faite de Lomme quatre réservoirs semblables à ceux de Tourcoing, soit 4,000 mètres cubes, le trop plein étant à la cote (70.00).
- 4° Conduite de 0.80 de Lomme à Lille, 6 kilomètres de longueur, par la route départementale.
- 5° Réseau de distribution dans la ville de Lille : 60,000 mètres de conduites, le diamètre moyen étant 0.20.
- 6° Conduite de 0.50 de Lille à Croix-Wasquehal, 7 kilomètres de longueur, par la route départementale.
- 7° Usine de relai à Croix-Wasquehal pouvant prendre 12,000 mètres cubes par jour dans les réservoirs de Lomme, pour les faire passer dans les réservoirs de Tourcoing, ou réciproquement : 80 chevaux nominaux, soit 60 chevaux utiles.
- 8° Conduite de 0.50 de Croix-Wasquehal à Roubaix, 4 kilomètres de longueur, par la route départementale.
- 9° Réseau et réservoirs actuels de Roubaix-Tourcoing, consacrés à la distribution de l'eau prise à Armentières.
- 10° Machines et conduites ascensionnelles actuelles de Roubaix-Tourcoing employées à l'alimentation du nouveau canal.

Évaluation de la dépense.
La distribution de Roubaix-Tourcoing compte actuellement 160 chevaux de force

nominale ; 8,000 mètres de conduite ascensionnelle de 0.50 de diamètre ; 22,000 mètres de conduites de distribution, le diamètre moyen étant 0.20, et 3,500 mètres cubes de réservoirs. Dans l'évaluation ci-dessus, nous allons faire figurer ces travaux comme étant à faire, et avec leurs prix d'exécution.

Tous les chiffres ci-dessous étant approximatifs, nous les avons choisis plutôt au-dessus qu'au-dessous de la moyenne. Nous préférons placer ces données dans des conditions défavorables au prix de revient du mètre cube d'eau distribuée. Un projet détaillé conduirait certainement à des résultats plus économiques :

1° Usine d'Armentières ; 500 chevaux à 3,600 francs	1,800,000
2° Conduite de 0.80 d'Armentières à Lomme	1,450,000
3° Réservoirs de Lomme ; 4000 mètres à 60 francs	240,000
4° Conduite de 0.80 de Lomme à Lille ; 6,000 mètres à 115 fr.	690,000
5° Réseau de Lille ; 60,000 mètres à 25 francs	1,500,000
6° Conduite de 0.50 de Lille à Croix-Wasquehal ; 7,000 mètres à 60 francs	420,000
7° Usine de relai à Croix-Wasquehal ; 80 chevaux à 3,600 fr.	288,000
8° Conduite de 0.50 de Croix-Wasquehal à Roubaix ; 4000 mètres à 60 francs	240,000
9° et 10° Travaux actuels de Roubaix-Tourcoing	2,200,000
Total	8,528,000

Indemnités de terrain, frais généraux, télégraphe, divers...
sur lesquels 2,200,000 sont payés. Si sur le reste 7,300,000 francs on retranche : la quote-part de l'Etat pour l'alimentation du nouveau canal de Roubaix ; la quote-part des villes de Roubaix-Tourcoing pour l'avantage qu'elles trouveront à recevoir des eaux saines et abondantes ; enfin, la quote-part d'Armentières ; le reste qui constituerait les charges de la ville de Lille serait considérablement diminué.

Prix de revient du mètre cube d'eau distribuée.

A Roubaix-Tourcoing, pour une distribution journalière de 5,000 mètres cubes, les frais d'exploitation sont de 55,000 fr. par an. Ces frais sont loin d'être proportionnels à la quantité d'eau distribuée ; et pour un débit journalier de 42,000 mètres cubes, ils n'atteindraient pas 300,000 fr. Les frais annuels seraient alors :

Intérêt du capital	500,000 fr.
Exploitation	300,000
Total	800,000
Soit par jour $\frac{800,000}{365}$ 2192 fr.	
Et par mètre cube d'eau distribuée $\frac{2192}{42000}$ 0 ^{fr} 05	

Observations.

Dans les évaluations ci-dessus, nous n'avons pas parlé du doublement de l'usine de Bousbecque, pour lequel tout est préparé. C'est une réserve de 8 à 10,000 mètres cubes par jour que l'on obtiendrait avec une dépense de 1 million, dans le cas probable où les 42,000 mètres projetés ci-dessus deviendraient insuffisants. Le rendement de l'usine d'Armentières pourrait également être augmenté sans ajouter une nouvelle conduite à celle de 0.80, dont le diamètre a été forcé à cette intention. Il est important de prévoir ces nouvelles sources d'alimentation, car les villages voisins des villes seraient heureux de se rallier à leur distribution d'eau. L'insuffisance s'est déjà adressée à Roubaix-Tourcoing. Lannoy s'alimenterait facilement à Roubaix, et le centre industriel de Croix-Wasquehal a subi avec peine le refus de l'extension du réseau de Roubaix-Tourcoing jusque sur son territoire.

Les manufactures des environs de Lille, Fives, la Madeleine, Moulins, Marcq, sont autant de points dont on peut prévoir l'alimentation.

Tourcoing, le 7 février 1865.
EUGÈNE VARENNES.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le Moniteur d'hier contient un décret relatif aux encouragements à accorder à la production du coton en Algérie. Il décide que ces encouragements consisteront désormais en subventions, soit pour la construction de barrages ou de forages établis en vue de la culture cotonnière, soit pour l'introduction en Algérie de machines d'égrenage perfectionnées.

Un décret impérial applique aux tissus suédo-norwégiens taxés à la valeur les dispositions des traités de commerce avec l'Angleterre et avec la Belgique.

Un autre décret porte que les dispositions du traité de commerce conclu le 14 février 1865 avec royaumes-unis de Suède et de Norvège sont applicables à l'Angleterre, à la Belgique et à l'Italie.

Enfin, un troisième décret applique les décrets que fixent les restrictions d'emballage de certaines marchandises en grosses et belges aux marchandises et produits similaires d'origine des royaumes unis de Suède et de Norvège.

Un décret du 25 mars dispose : Les marchandises d'origine ou de manufacture des royaumes unis de Suède et de Norvège, inscrites dans le traité conclu le 14 février 1865 entre le France et la Suède et la Norvège, importées autrement que par terre ou par navires français, ou sous pavillon d'un des Etats des royaumes unis de Suède et Norvège, seront soumises :

1° A une surtaxe de 25 centimes par 10 kilogrammes, lorsque ces marchandises sont affranchies de tout droit à l'entrée, ou lorsqu'elles sont taxées à moins de 3 fr. par 100 kilogrammes ;

2° Aux surtaxes édictées par l'art. 7 de la loi du 28 avril 1816, lorsque ces marchandises sont assujetties à un droit de 3 fr. et au-dessus par 100 kilogrammes.

La prolongation d'un hiver qui datera dans les souvenirs météorologiques de nos cultivateurs, n'est pas sans influence sur la tenue de notre marché intérieur. Il ne faudrait pas toutefois s'exagérer la portée des rigueurs de la température que nous éprouvons jusqu'ici les récoltes en terre n'ont pas souffert sérieusement et si les blés ont eu assez de force pour supporter les grands froissements de l'hiver, ils n'ont pu se trouver compromis par les gelées de mars. Cependant quelques appréhensions devaient se faire jour et elles ont exercé, comme nous le faisons remarquer plus haut, une certaine action sur les affaires en grains. Pour témoigner de la fermeté des prix actuels, il nous suffira de constater que les farines disponibles se traitent, à la halle de Paris, de 44 à 49 fr. le sac de 157 kil., et les blés de 25 à 27-80 les 120 kil. Les farines livrables, en mai et juin, font 48-75 ; juillet et août sont à 51-25. Les nouvelles de l'étranger sont de plus en plus favorables. Les marchés belges se maintiennent avec tendances à la hausse. Sur plusieurs places importantes de l'Angleterre, le blé a obtenu faveur de 43 centimes par hectolitre et la farine y est beaucoup plus recherchée ; de là à des ordres d'achats expédiés dans nos ports du littoral de la Manche et de l'Océan, il n'y a pas loin. La Banque d'Angleterre a réduit son escompte à 4 pour 100.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES

Le 30 mars 1865, au matin.

ACTIF.	
Argent monnayé et lingots, à Paris et dans les succursales	456.069.913 05
Effets à court terme, à recevoir	437.636 84
Portefeuille de Paris, dont 74,188,640 fr. 95 c. provenant des succursales, Portefeuille des succursales, Avances sur place, Avances sur lingots et monnaies, Avances sur lingots et monnaies dans les succursales, Avances sur effets publics français	261.992.306 07
Avances sur effets publics français, dans les succursales	19.378.796 35
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales, Avances sur obligations du Crédit foncier, Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales	3.091.332 »
Avances à l'Etat (convention du 12 juin 1857), Rentes de la réserve, Rentes (fonds disponibles), Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857), Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales, Dépenses d'administration de la Banque et des succursales, Divers	14.230.100 »
	8.739.100 »
	29.188.000 »
	17.574.250 »
	508.300 »
	329.950 »
	60.000.000 »
	12.990.750 14
	36.656.737 91
	100.000.000 »
	8.452.399 »
	974.287 65
	7.445.692 35
	1.309.279.294 36

PASSIF.	
Capital de la Banque, Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857), Réserves mobilières, Réserve immobilière de la Banque, Billets au porteur en circulation (Banque et succursales), Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales, Compte courant du Trésor, créditeur, Comptes courants de Paris, Comptes courants dans les succursales, Dividendes à payer, Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales, Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales, Divers	182.500.000 »
	7.040.807 97
	22.105.750 14
	4.000.000 »
	764.783.125 »
	7.336.716 08
	142.268.079 57
	131.918.748 57
	26.367.882 »
	1.402.642 75
	7.977.746 48
	2.789.444 05
	8.788.391 75
	1.309.279.294 36

Certifié conforme aux écritures. Le sénateur, gouverneur de la Banque de France, ROY.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante aux proviseurs de lycées, principaux de collèges et directeurs d'écoles normales primaires :

Paris, 9 mars 1865.

M. le recteur, j'ai été informé qu'une exposition de beaux-arts appliqués à l'industrie s'organisait en ce moment par les soins de l'Union centrale des beaux-arts, et que les écoles de dessin de Paris et des départements étaient appelées à y

dans, ces ombres, tout ce beau lieu où sa Louise était née, où elle avait vécu, où elle avait aimé, où elle était morte, portait son deuil et restait toujours sans elle solitaire et négligé. Je promis au comte d'observer fidèlement ses instructions, et, après m'avoir serré la main, il monta en voiture avec la petite Denise et la nourrice de l'enfant ; il s'était décidé, en vue de l'éducation de sa fille, à aller habiter Paris.

Depuis, chaque année, pendant quinze ans, il est venu au mois de mars passer une semaine à la Pinède ; il demeurait, ces huit jours, seul, enfermé avec ses souvenirs, les évocations un à un : les plus doux étaient les plus poignants. Ensuite il retournait à Paris près de sa fille.

Dans le pays, en le voyant toujours morne et désolé comme le premier jour, on le disait insensé et on trouvait bien malheureux de voir une si noble famille n'être plus représentée que par un fou et une jeune fille.

A son dernier voyage, je le trouvai plus accablé que jamais.

Mon cher Lescalle, me dit-il, je m'en vais (il avait quarante ans), et je le sens avec joie. Ma fille a dix-huit ans, je vais la marier à son cousin de Mallarme ; il l'aime, elle sera riche, heureuse, et moi j'aurai rempli ma tâche en ce monde, et je pourrai déposer sans remords ce fardeau de la vie qui m'a paru si lourd depuis quinze ans.

Comment, lui dis-je, monsieur le comte, vous avez de pareilles idées ? Vous n'êtes pas malade, vous vivrez encore longtemps.

J'ai la pire des maladies, Lescalle, reprit-il ; je souffre de la blessure incurable que fait le bonheur perdu. Oui, j'ai vécu six années dans cette sphère

rayonnante et inaccessible qu'on appelle le bonheur. J'en suis tombé, la chute m'a brisé. Ce n'est pas aujourd'hui qu'il faut me plaindre ; c'était autrefois, quand j'avais devant moi quinze années de douleur incessante, quand un devoir me retenait ici-bas.

— Ce devoir s'appelait votre fille. » lui dis-je.

Il parut ne pas m'avoir compris et garda le silence. C'était une âme blessée sans ressource ; je le vis et je me tus. Trois mois après, il était mort. Ses souhaits avaient été trop vite exaucés : il ne put voir se conclure le mariage de sa fille Denise avec M. de Mallarme.

— Et le mariage a manqué ? dit le baron.

— Du tout ; seulement le deuil l'a retardé ; M. de Mallarme, qui est marin, est parti pour la station d'Orient, et Mlle Denise, conseillée par son tuteur, un M. Legend, un des amis du comte, a mis la Pinède en vente.

Vous savez le reste ; comme le tuteur en question a omis de visiter la terre, il n'a pu apprécier la plus value que lui assurait la route neuve en la rapprochant de Marseille. Je lui ai un peu exagéré l'état déplorable où la triste fantaisie du pauvre comte Honoré a laissé tomber la propriété et nous sommes ainsi arrivés à une mise à prix qui en rend l'acquisition possible à Césaire, votre fils.

— Qui en rendait l'acquisition possible, dit le baron, si nous n'avions pas eu de concurrents sérieux ; mais ce monsieur de... comment l'appeliez-vous ?

— De Vedelle.

— De Vedelle, qui nous tombe des nues est bien déconcertant.

— J'avais cru faire pour le mieux. J'ai presque supprimé les annonces. Je n'ai

affiché la vente que huit jours à l'avance, c'est-à-dire à peine le temps d'être averti à Marseille. Mais l'acquéreur vient de Paris.

— De Paris ? Je ne comprends pas, fit le baron.

— C'est très-simple. Il paraît que M^{lle} de Vedelle a rencontré dans le monde M^{lle} de La Pinède, et ces deux dames, en causant entre elles, ont tout arrangé. On ne pouvait prévoir cela !

— C'est le diable ! si on va au-delà de deux cent mille francs, il me faudra renoncer ; en usant de mon frère, en m'endettant, en engageant l'avenir, je ne puis aller au-delà !

— Fâcheux ! dit le notaire.

Il y eut un silence pendant lequel les deux hommes s'observèrent.

— Il y aurait peut-être un moyen de tout arranger, reprit M^{lle} Lescalle.

— Lequel ?

— Je pourrais peut-être mettre à votre disposition une cinquantaine de mille francs, monsieur le baron.

— Vraiment, Lescalle, vous feriez cela ? s'écria M. de Croix-Fonds, devenu subitement radieux.

— Mais, continua le notaire en pesant sur ses mots, ce serait le plus clair de la dot de ma fille que je vous donnerais là, et voilà Rose qui grandit !

— Ah ! c'est là la dot de votre fille ! Alors !... Et le gentilhomme prit un de ces visages froids qui disent : « Ne parlons plus ! »

— Etes-vous bien sûr de vos électeurs, reprit M^{lle} Lescalle, voulant sonder à fonds la situation.

— A peu près, je ne suis pas inquiet de cela.

— C'est que j'aurais pu vous en rallier quelques-uns, si nous nous étions entendus.

— Faites ; abondance de voix ne nuit jamais.

— Oh ! ce serait assez grave pour moi, dit le notaire avec intention ; vous comprenez, je ne puis, sans motifs, me détacher de la fraction qui se rallie au nom de Richer de Montlouis.

— Toujours à cause de M^{lle} Rose ? dit le baron en souriant finement.

— Toujours à cause de Rose ; là, je veux bien jouer jeu sur table avec vous, monsieur le baron. Artémion Richer...

— De Montlouis, ajouta le baron en ricanant.

— Artémion Richer semble rechercher Rose ; et, ma foi, c'est un trop bon parti pour que je me brouille avec sa famille en faisant manquer la candidature de son oncle.

— Artémion ! un lourdaud, un pilier d'estaminet ! Donneriez-vous votre fille à ce manant ?

— J'aimerais trouver mieux, répondit le notaire, mais...

M. le baron de Croix-Fonds prit son chapeau, et sortit dans l'allée d'oliviers. Il était résolu à ne pas comprendre. Le notaire n'insista pas. La conversation en resta là ; on se promena dans le domaine de la Pinède, évaluant chaque pièce de terre et admirant le désordre qui régnait partout et semblait devoir être de nature à dégoûter le nouvel acquéreur, s'il venait avant d'acheter.

Après cette espèce d'inventaire approximatif, les deux hommes regagnèrent la route. Ils trouvèrent la Sylphide occupée à tondre avec son la petite herbe courte qui poussait autour du Pain de sucre. Le baron se remit en selle et prit la direction de Croix-Fonds ; le notaire fit quelques pas près de lui, s'entretenant encore de différents détails relatifs à la Pinède. Puis, out à coup :

« Je crains bien, dit-il, que M. Césaire ne soit pas député ! »

Et, sans attendre la réponse du gentilhomme, il s'éloigna par la route menant à la Ciotat.

« Ce vieil aristocrate, je veux qu'il me craigne, » se disait-il tout en pressant le pas pour ne pas manquer l'heure du déjeuner, et ne pas s'attirer une réprimande de la part de M^{lle} Lescalle.

De son côté, M. de Croix-Fonds faisait ses réflexions.

« L'appelait vaniteux des roturiers, mais plus de bornes ! pensait-il, le notaire Lescalle ose m'offrir sa fille pour bru. Il va nous être hostile à présent. Cependant, il faut que mon fils Césaire soit député. »

Et, embarrassé dans le dilemme que lui posait son orgueil et son ambition, il revint à Croix-Fonds de fort mauvaise humeur.

Trois semaines après la conversation du baron et du notaire, le comte de Vedelle était propriétaire de la Pinède. Une somme de vingt mille francs avait suffi pour arrêter en route les prétentions de M. de Croix-Fonds. En apprenant cette nouvelle, le fier baron eut une lueur de regret en songeant à la proposition du notaire.

Il fallait changer de batteries et trouver un autre domaine à acheter, capable d'élever M. Césaire de Croix-Fonds à la dignité d'électeur éligible. La chose pouvait ne pas être facile dans un pays encore assez primitif à cette époque pour que les propriétés y changeassent rarement de main. M^{lle} Lescalle ne manqua pas de faire une observation dans ce sens au baron déconfiné et retourna ainsi le fer dans une plaie déjà très-vive.

(La suite au prochain numéro.)